



Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage
RAPPORT D'ACTIVITE MARS 2026

Sommaire

Table des matières

Points principaux	2
<input type="checkbox"/> Investigations.....	2
<input type="checkbox"/> Opérations.....	2
<input type="checkbox"/> Légal	2
<input type="checkbox"/> Média.....	4
<input type="checkbox"/> Management	6
<input type="checkbox"/> Relations extérieures.....	7
<input type="checkbox"/> Conclusion	8

Points principaux

Le mois de Mars 2026 a été marqué par les points principaux ci-après :

- ✓ 20 missions d'investigation effectuées
- ✓ 19 pièces médiatiques collectées
- ✓ Rencontre et échanges téléphoniques avec des partenaires de PALF à Brazzaville, Dolisie, Madingou Owando et à Ouesso.

• Investigations

Au cours de ce mois, Vingt (20) missions d'investigation de terrain ont été menées principalement dans les départements du Niari, de la Sangha, la Lékoumou, la Bouenza, Brazzaville, Cuvette-Ouest et Cuvette.

Indicateurs :

Nombre d'investigations menées	20
Investigations ayant abouties à une opération	00

• Opérations

Indicateurs

Nombre d'opérations ce mois	00
Nombre de trafiquants arrêtés	00
Nombre de trafiquants relaxés	00
Nombre de trafiquants en fuite	00

Détails des opérations

Aucune opération n'a été menée au cours de ce mois de mars 2026.

• Légal

- Trois (03) missions ont été réalisées par les juristes en ce mois de Mars dans les départements de la Bouenza, la Lékoumou et de la Cuvette au cours desquelles, ils ont effectué le suivi juridique des affaires devant les Tribunaux de Grande Instance de Madingou, la Lékoumou et la cour d'Appel d'Owando et effectué des visites géôles dans les établissements pénitentiaires des localités précitées.
- Le MEF compte en ce mois de mars, cinq (05) détenus derrière les barreaux à Owando, Impfondo et Madingou.

Indicateurs

Affaires en appel et à la Cour Suprême	15 - 06 à la Cour d'Appel de Brazzaville - 01 à la Cour d'Appel de Pointe-Noire - 05 à la Cour d'Appel de Dolisie - 02 à la Cour d'Appel d'Owando - 01 à la Cour Suprême de Brazzaville
Nombre de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci	05 -02 à Owando -02 à Impfondo -01 à Madingou
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	53 - 09 à Pointe-Noire (1 ^{er} degré) - 05 à Brazzaville (1 ^{er} degré) - 10 à Brazzaville (2 ^{ème} degré) - 04 à Brazzaville (Cour Suprême) - 04 à Owando (2 ^{ème} degré) - 09 à Dolisie (1 ^{er} degré) - 09 à Dolisie (2 ^{ème} degré) - 02 à Madingou (1 ^{er} degré) - 01 à Impfondo (1 ^{er} degré)

I. SUIVI JURIDIQUE DES AFFAIRES

Affaire NTONDELE MOUKOKO Fulgence Claver :

Un trafiquant de produits fauniques de nationalité congolaise, le nommé NTONDELE MOUKOKO Fulgence Claver a été interpellé le 28 octobre 2025 à Nkayi, en possession d'un bébé chimpanzé par une équipe conjointe des éléments de Région de gendarmerie et des eaux et forêts du Département de la Bouenza avec l'appui technique du Projet d'appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage (PALF), pour délits de détention, circulation et commercialisation d'une espèce animale intégralement protégée. Après son interpellation, le prévenu a été conduit à la Section de Recherche de Région de Gendarmerie de la Bouenza à Madingou pour la suite de la procédure. Le 31 octobre, le prévenu a été présenté devant le procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Madingou qui, après audition, a placé le prévenu sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt de Madingou. Toutefois, le dossier a été pris en flagrance pour l'audience du 06 novembre. Au cours de cette audience, il y a eu plaidoiries et réquisitions du ministère public, avant que l'affaire ne soit prise en délibéré pour décision être rendue à l'audience du 20 novembre.

Cette dernière audience a été marquée par la décision du tribunal, condamnant le détenu NTONDELE MOUKOKO Fulgence Claver à deux (02) ans de prison ferme, 200.000FCFA d'amendes et 1.000.000FCFA de dommages et intérêts. Une décision dissuasive pour la lutte contre la délinquance faunique. Ainsi, un suivi juridique a été effectué par le juriste au commissariat de police de Madingou faisant office de maison d'arrêt les 26 et 27 mars. A cet effet, le juriste a fait constater la présence physique et effective du condamné Claver dans les locaux du Commissariat.

Affaire SAMBA Nivosti :

Un présumé trafiquant de produits fauniques de nationalité congolaise, le nommé SAMBA Nivosti

a été interpellé le 29 Novembre 2024 à Owando par une équipe conjointe des éléments de Région de gendarmerie et des eaux et forêts du Département de la Cuvette avec l'appui technique du Projet d'appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage (PALF), pour détention, circulation et commercialisation des trophées d'espèces animales intégralement protégées. Il était en possession de trois (03) pointes d'ivoires pesant 2,025kg. Cette affaire a été vidée le 17 avril 2025 à l'audience au cours de laquelle, le tribunal a rendu son jugement en déclarant le prévenu SAMBA Nivosti non coupable des faits qui lui sont reprochés au motif que les infractions de détention, circulation et commercialisation des trophées d'une espèce intégralement protégée n'étaient pas constituées. Estimant que le droit n'a pas été bien dit, la partie demanderesse a interjeté appel après le prononcé du jugement.

Un suivi juriste a été effectué par le juriste le 30 mars devant la Cour d'appel d'Owando pour faire constater de l'évolution du dossier SAMBA Nivosti. A cet effet, il a été constaté que le Président de la Cour d'appel était absent pour des raisons d'ordre sociales.

Affaire MANKOUSSU Auzère :

Ayant pris la fuite le jour de l'interpellation de **BAYIDIKAMIO Darniche**, le 25 Janvier 2023 à Sibiti dans le département de la Lékoumou en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation des trophées d'une espèce animale intégralement protégée (02 pointes d'ivoire sectionnées en 06 morceaux), il a été interpellé le 22 février 2024. Condamné le 31 mai 2024 à trois (03) ans de prison ferme et 1.000.000 FCFA de dommage et intérêts, une visite geôle a été effectuée par le juriste le 28 mars 2026. Il a été constaté à cet effet que le condamné **MANKOUSSOU Auzère** avait bénéficié d'une liberté conditionnelle pour bonne conduite. Le Juriste s'est également rapproché du Tribunal de Grande Instance de Sibiti pour connaître de la disponibilité des Expéditions des affaires Darniche et Auzère. Le juge en charge desdits dossiers étant en déplacement, les actes n'ont pas été retirés.

Affaire NGASSAKI Davy et ELOMBO Levy :

Deux trafiquants des produits fauniques de nationalité congolaise, les nommés NGASSAKI Davy et ELOMBO Levy ont été interpellés le 24 février 2025 à Owando par une équipe conjointe des éléments de Région de gendarmerie et des eaux et forêts du Département de la Cuvette avec l'appui technique du Projet d'appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage (PALF), pour abattage, détention, circulation et commercialisation des trophées d'espèces animales intégralement protégées. Ils ont été saisis avec une peau de panthère et un sac d'écaillés de pangolin. Condamnés le 29 avril par le Tribunal de Grande Instance d'Owando à deux (2) ans de prison ferme assortie d'une amende de 250.000fcfa et au paiement des dommages et intérêts de 1.000.000fcfa solidaires, les 30 et 31 mars, le juriste a effectué les visites geôles à la maison d'arrêt d'Owando. A cet effet, le juriste a constaté la présence physique et effective des détenus NGASSAKI Dany et ELOMBO Levy dans les locaux de la maison d'arrêt d'Owando.

• Média

Indicateurs

Nombre de pièces médiatiques totales :		19	
Pièces presse « papier »	Pièces presse internet	Pièces presse télévision	Pièces presse radio
04	13	00	02

Au cours de ce mois de mars 2026, dix-neuf (**19**) pièces médiatiques ont été produites.

Elles ont été publiées dans les différents organes de presse, soit :

- **04** dans la presse écrite : « Les Dépêches de Brazzaville », « Agence Congolaise d'Information » et « Horizon Africain »;

- **13** sur les web sites : groupecongomedia.com, panoramik-actu.com, tribune-eco.cg; lesechos-congobrazza.com, www.adiac-congo.com, lhorizonafricain.com, firstmediac.com, www.aci.cg, matinlibre.cg, labreveonline.com, mvmedias.info ; journaldebrazza.com et opinionpublique.cg ;
 - **02** pièces ont été diffusées à plusieurs reprises à la Radio Citoyenne des Jeunes et à la Radio Liberté.
- Ces pièces ont été diffusées et rediffusées sur les ondes de la radio.

Toutes ces pièces médiatiques ont porté sur le bilan des activités du Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage (PALF) durant l'année 2025 sur toute l'étendue du territoire nationale.

Les publications, diffusions et rediffusions de ces pièces ont eu pour objectif principal, de dissuader des potentiels trafiquants et aussi d'informer le public des lois en vigueur portant sur la protection de la faune en République du Congo.

La presse en images



Article sur le site « www.adiac-congo.com ». Sujet : bilan des activités PALF en 2025

Congo – Délinquance faunique : treize présumés trafiquants de trophées d'espèces animales intégralement protégées interpellés en 2025



AFFICHAGE
aA aA
- +
PARTAGER

Sept (7) opérations, avaient été réalisées en 2025, au cours desquelles de présumés trafiquants de produits de faune ont été interpellés dans plusieurs localités de la République du Congo. Au total, treize présumés trafiquants étaient pris en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation des trophées d'espèces animales intégralement protégées.

Les opérations au cours de cette année 2025, étaient menées grâce aux efforts conjugués des éléments de la

Dernières actualités

- 7 hours
A Oya, les commerçantes du Marché Central jurent fidélité : « Notre vote sera la réponse à ce geste de cœur »
- 8 hours
À Tshimbamba, une mère humaine pour Denis Sassou N'Guesso : Brice Itoua électrifie le CQ 118
- 12 hours
Congo – Campagne présidentielle : Modard Moussodia et son équipe continuent de rassembler et de mobiliser pour la victoire de Denis Sassou N'Guesso
- 1 jour
La ligne continue ignorée, la vie en danger : l'urgence de la discipline sur les routes congolaises
- 1 jour
Routes sous tension : quand les chargements

Activer Wi
Accédez aux p

Article dans le journal « lesechos-congobrazza.com ». Sujet : bilan des activités du PALF de 2025

Elles sont un moteur de développement lorsqu'elles sont impliquées et s'engagent dans des actions visant à construire la société. Les

une faveur accordée, mais c'est un droit fondamental et une condition essentielle au développement durable de nos communautés». A l'ou-

un concert de musique, toujours par une femme artiste. Philippe BANZ

bissi, à Mfiou, les pensionnaires qui ont reçu des vêtements de sport ont salué cet engagement. Marina Mondélé, présidente de la Fondation, a mis à profit cette visite pour

Un geste similaire a été effectué au centre d'accueil Mère d'Espérance où l'élan fraternel de la fondation s'est manifesté par l'octroi de vêtements et de vivres. A travers chants et

poli flor des

FAUNE

Treize présumés trafiquants interpellés en 2025 pour trafic de trophées d'espèces animales intégralement protégées

Treize présumés trafiquants de produits de faune ont été interpellés en 2025. Ce, au cours de sept opérations réalisées dans plusieurs localités de la République du Congo. Ils ont été pris en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation des trophées d'espèces animales intégralement protégées.



Des présumés trafiquants avec des peaux de panthère

Ces opérations ont été menées grâce aux efforts conjugués des éléments de la gendarmerie nationale et des agents du ministère de l'Economie forestière (Eaux et forêts), les éco gardes, avec l'appui technique du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF). Elles ont permis de démanteler des réseaux de trafiquants d'animaux sauvages protégés par la loi 37-2008 du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées. Les 13 individus interpellés au cours de cette année 2025, ont tous été placés derrière les barreaux, dont quatre condamnés à la prison ferme par décision de justice. Avec ces condamnations, s'ajoutent celles de six autres trafiquants qui ont écoppé d'une prison ferme en 2025 et dont les affaires remontent

en 2024 et 2023. Les médias engagés dans la lutte contre la délinquance faunique ne sont pas restés en marge. Ils ont relayé les informations liées à ces arrestations et condamnations fermes pour dissuader tous les vétilleux ou trafiquants avérés. Des produits ont été saisis en grande quantité au cours de cette année 2025. On peut citer: les ivoires d'éléphant, les peaux de panthère et les écailles de pangolin géant. A cette liste, s'ajoute un bébé chimpanzé vivant sauvé des mains d'un trafiquant faunique. Les espèces animalières comme l'éléphant, le panthère, le chimpanzé... connaissent une diminution importante à travers le monde.

La République du Congo, consciente de ces faits, a pris depuis 2008 une résolution ferme pour protéger ses espèces animales en voie d'extinction. D'où des sanctions à l'endroit de tous ceux qui contrevenaient à la loi sur la protection de la faune sauvage. «L'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces animales intégralement protégées, ainsi que leurs trophées sont strictement interdits, sauf dérogation spéciale de l'administration des Eaux et forêts, pour les besoins de la recherche scientifique ou à des fins de reproduction», dispose l'article 27 la loi n°37-2008 du 28 novembre 2008. V. M.

Maitre Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire
Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson Mandela (à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française Centre-ville, Brazzaville.
Tél: (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P: 15.2
E-mail: etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

ANNONCE LEGALE CONSTITUTION «MEDICARE & CO» SOCIETE A RESPONSABILITE LIM
Au Capital de 10.000.000 FRANCS CFA
Siège Social : 1907, rue Motaba, Plateau des 15 ans, Moundou
RCCM : CG-BZV-01-2026-812-00025
REPUBLIQUE DU CONGO.

CONSTITUTION
Suivant statuts sous seing privé de la société «MEDICARE & CO» en date à Brazzaville du 09 janvier 2024 reçu au rang des minutes de Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 14 février 2025 et enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville le 26 janvier 2026, sous Folio 01614, n°0852, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme Sociale: Société A Responsabilité Limitée (S.A.R.L.).
Objet social: La société a pour objet tant en République du Congo qu'à l'étranger:
- L'importation de consommables médicaux;
- La fabrication de médicaments génériques;
- L'importation de médicaments;
- Le centre d'imagerie médicale;
- Le laboratoire de biologie médicale.
Dénomination: «MEDICARE & CO»;
Siège social: 1907, rue Motaba, Plateau des 15 ans, Moundou, Brazzaville, République du Congo;
Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) ans, à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM), sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation prévus par les statuts;
Capital social: DIX MILLIONS (10.000.000) de FRANCS CFA, divisé en mille (1000) parts de DIX MILLE (10.000) FRANCS CFA chacune numérotées de 1 à 1 par les associés.
Déclaration notariée versement: aux termes de souscription par Maître Giscard le 14 février 2025 et domaines et du timbre janvier 2026, sous folio il a été constaté que ont intégralement été
Gérance: aux termes d'Assemblée Générale à Brazzaville du 09 BOSSBA MISSEN nationalité congolaise a été désignée en qu durée illimitée.
Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM): immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du T. Brazzaville le 27 janvier 2026, sous folio CG-BZV-01-2026-812-00025
Fait à Brazzaville le 14 février 2025
Pour
Maitre Giscard BAVOUEZA-GUINOT

Article dans le journal « La Semaine Africaine ». Sujet : bilan des activités PALF de 2026.

• Management

- Renforcement de capacité des enquêteurs
- Fixation des objectifs du mois à chaque département
- Séance de motivation et d'activisme avec l'équipe
- Séances de travail avec tous les départements

• Relations extérieures

Indicateurs

Nombre de rencontres		13	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la Collaboration	Collaboration sur affaire/formation en cours
04	0	0	09

Quelques rencontres et échanges téléphoniques ont été effectués par la coordination et les juristes au cours de ce mois de Mars 2026 pour relancer les activités et pour maintenir une bonne collaboration avec nos partenaires. Il s'agit :

Par le Coordinateur :

- Dans le cadre d'une bonne collaboration et le souci de protéger un bébé Chimpanzé détenu au parc zoologique, une réunion a eu lieu le 18 Mars 2026 dans le bureau du DGEF, du Directeur du Parc Zoologique de Brazzaville, un représentant de Jane Godall Institute (JGI) dont la conclusion est d'évaluer les conditions de vie du bébé Chimpanzé détenu au parc.
- Rencontre avec Directeur du bureau de l'Accord de Lussaka toujours pour le renforcement de notre collaboration et la remise du rapport d'activités annuel 2025
- Rencontre avec le Commandant de la Région de Gendarmerie de Brazzaville pour le renforcement de la collaboration et la remise d'une copie du rapport annuel 2025
- Participation à la formation en gestion d'une subvention européenne du 30 mars au 3 avril 2026
- Echange téléphonique avec le Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance de Ouesso

Par les Juristes

Les juristes ont rencontré en ce mois de Mars :

- ✓ Le Président de Tribunal de Grande Instance de Sibiti ;
- ✓ Le Substitut du Procureur près le Tribunal de Grande Instance de Sibiti
- ✓ Le Commandant de Région de Gendarmerie de la Lékoumou ;
- ✓ Le Directeur Départemental de l'Economie Forestière par intérim de la Lékoumou ;
- ✓ Le Commandant de Région de Gendarmerie de la Cuvette ;
- ✓ Le Chef d'Etat-Major de Région de Gendarmerie de la Cuvette ;
- ✓ Le Procureur de la République Adjoint près Tribunal de Grande Instance d'Owando ;
- ✓ Le Directeur Départemental de l'Economie Forestière de la Bouenza.

Par ailleurs d'autres rencontres et échanges ont eu lieu dans le cadre de la remise des copies du rapport d'activités 2025 (Ministère de l'Economie Forestière, Ministère de la Justice, DGACFAP)

• Conclusion

Courant ce mois de Mars, l'équipe a poursuivi son combat pour favoriser le démantèlement des réseaux et sans succès. La dynamique ne changera pas dans les mois à venir. L'équipe reste debout tant que le dernier trafiquant n'est pas mis derrière les barreaux.